

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

Catch Anti Fourmis 2 Pièges C1-FR-fr

Type(s) de produit

TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro d'autorisation: FR-2019-0098 1-1

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: FR-0013075-0001

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	3
1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit	3
1.2. Titulaire de l'autorisation	3
1.3. Fabricant(s) du produit	3
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	4
2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT	5
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit	5
2.2. Type(s) de formulation	5
3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE	6
4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)	7
4.1. Description de l'utilisation	7
5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION	8
5.1. Consignes d'utilisation	8
5.2. Mesures de gestion des risques	8
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	8
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	8
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
6. AUTRES INFORMATIONS	10

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	Catch Anti Fourmis 2 Pièges C1
---------------------------------	--------------------------------

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Henkel AG & Co. KGaA
	Adresse	Henkelstrasse 67 40191 Duesseldorf Allemagne
Numéro de l'autorisation	FR-2019-0098 1-1	
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>	FR-0013075-0001	
Date de l'autorisation	13/08/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	30/04/2029	

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	IGO srl
Adresse du fabricant	Via Palazzo, 46 24061 Albano Sant' Alessandro (Bergame) Italie
Emplacement des sites de fabrication	IGO srl site 1 Via Palazzo, 46 24061 Albano Sant' Alessandro (Bergame) Italie

Nom du fabricant	Consultoria Tecnica e Representações, Lda. (CTR)
Adresse du fabricant	Loteamento Industrial da Murteira, Lotes 23/24 2135-301 Samora Correia Portugal
Emplacement des sites de fabrication	Consultoria Tecnica e Representações, Lda. (CTR) site 1 Loteamento Industrial da Murteira, Lotes 23/24 2135-301 Samora Correia Portugal

Nom du fabricant	Laboratorio Chimico Farmaceutico Sanmarinese
Adresse du fabricant	Strada del Marano 95 47896 Faetano Saint-Marin
Emplacement des sites de fabrication	Laboratorio Chimico Farmaceutico Sanmarinese site 1 Strada del Marano 95 47896 Faetano Saint-Marin

Nom du fabricant	Henkel homecare korea
Adresse du fabricant	3 Gatbachi-ro, Danwon-gu, - Ansan city, Gyeonggi-do Corée (la République de)
Emplacement des sites de fabrication	Henkel homecare korea site 1 3 Gatbachi-ro, Danwon-gu, - Ansan city, Gyeonggi-do Corée (la République de)

Nom du fabricant	Godrej Consumer Products Ltd
Adresse du fabricant	Pirojshanagar, Eastern Express Highway, Vikhroli (east) 400079 Mumbai Inde
Emplacement des sites de fabrication	Godrej Consumer Products Ltd site 1 131/1-4, Cuddalore Road, Kattukuppam, Manapet (PO) 607402 Pondicherry Inde

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	(1R)-trans-phénothrine
Nom du fabricant	Sumitomo Chemical UK Sucursal en España (SCUK(ES)) (Acting for Sumitomo Chemical (UK) PLC (UK))
Adresse du fabricant	Calle Diputacio 279 ESC. P. 5 PTA. 08007 Barcelone Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Sumitomo Chemical UK Sucursal en España (SCUK(ES)) (Acting for Sumitomo Chemical (UK) PLC (UK)) site 1 Misawa Works, Aza-Sabishirotaira, Oaza-Misawa Aomori 033-0022 Misawa Japon

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	substance active	26046-85-5	247-431-2	0,093

2.2. Type(s) de formulation

RB Appât (prêt à l'emploi)

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P391: Recueillir le produit répandu. P501: Éliminer le dans ... conformément à la réglementation.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Contrôle des fourmis à l'intérieur et à l'extérieur

Type de produit	TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes	
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: <i>Lasius niger</i> Nom commun: autre: Fourmi noire des jardins Stade de développement: adultes	
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Intérieur, extérieur et autour des bâtiments	
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Boîte d'appât prête à l'emploi	
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 à 2 boîtes d'appât simple (TP-050-C1) tous les 10 m ² soit 0,0052 ou 0,0105 g de substance active/10 m ² . Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: <table border="1"><tr><td>1 à 2 boîtes d'appât simple (TP-050-C1) tous les 10 m² soit 0,0052 ou 0,0105 g de substance active/10 m². Renouveler l'application tous les 3 mois ou lorsque les boîtes sont vides.</td></tr></table>	1 à 2 boîtes d'appât simple (TP-050-C1) tous les 10 m ² soit 0,0052 ou 0,0105 g de substance active/10 m ² . Renouveler l'application tous les 3 mois ou lorsque les boîtes sont vides.
1 à 2 boîtes d'appât simple (TP-050-C1) tous les 10 m ² soit 0,0052 ou 0,0105 g de substance active/10 m ² . Renouveler l'application tous les 3 mois ou lorsque les boîtes sont vides.		
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)	
Dimensions et matériaux d'emballage	Boîte d'appât simple pré remplie en polystyrène (contenant 5 g d'appât).	

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Appliquer le produit loin de la lumière directe du soleil ou des sources de chaleur (par exemple, ne pas le placer sous un radiateur).
- Informer le détenteur de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- Si l'infestation persiste malgré les instructions de l'étiquette, contacter un professionnel de la lutte antiparasitaire.
- Éviter l'utilisation continue des produits.

Boîte d'appât simple (TP-050-C1) :

- Retirer les rabats sur le côté de la boîte d'appât.
- Placer la boîte à l'abri de la pluie sur une surface plane à proximité du nid ou sur le passage des fourmis.
- Ne pas déplacer les boîtes pendant au moins une semaine.
- Après 4 semaines, la disparition des fourmis devrait être remarquée.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas disposer les stations d'appât sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Garder et placer l'appât en dehors de la portée des enfants et des animaux domestiques.
- Ne jamais laisser les enfants jouer avec la station d'appât.
- Ne pas forcer l'ouverture des stations d'appâts.
- Les pyréthriinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme les fourmis mortes), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 33 mois

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

- Une fois activée, remplacer la boîte d'appât après 3 mois ou quand celle-ci est vide.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

-